

## CAHIER DES CHARGES D'UNE ETAPE INTERMEDIAIRE

Le club organisateur d'une intermédiaire du Championnat de France prend l'engagement de respecter le règlement du championnat de France et ce cahier des charges.

Il doit accueillir les participants dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

### 1/ Format de l'intermédiaire

L'organisateur est libre du format de son intermédiaire quant à sa forme et sa durée.

Elle peut prendre la forme d'une balade, d'un rallye, d'une participation à une activité touristique ou autre...

Pour que les kilomètres de la balade soient pris en compte au Championnat de France de Tourisme, ceux-ci doivent impérativement être déclarés au préalable à la Commission Nationale de Tourisme. Au plus tard 1 mois avant le déroulé de l'épreuve.

Dans le cas d'un rallye touristique, le kilométrage à déclarer est le kilométrage théorique de l'épreuve.

### 2/ Règlement particulier

L'organisateur doit préciser dans le règlement particulier de son intermédiaire sa durée, son tarif ainsi que celui des options éventuelles, le kilométrage pris en compte pour le championnat de France. Les classements éventuels figureront également au règlement particulier.

### 3/ Inscriptions

La tarification est à la discrétion de l'organisateur.

En cas d'organisation ouverte à des non-licenciés et de places limitées, une période d'inscription réservée aux licenciés FFM tourisme doit être prévue.

### 4/ Accueil

Prévoir un accueil de départ avec possibilité pour les participants de bénéficier de toilettes.

Prévoir la possibilité de prendre un petit-déjeuner en cas de départ en matinée.

Prévoir des adresses d'hébergement pour les arrivants de la veille.

Vérifier le permis de conduire des pilotes ainsi que l'attestation d'assurance et d'immatriculation des véhicules.

### 5/ Parcours

Les parcours doivent être cohérents en termes de temps et kilomètres avec le respect du code de la route.

Des pauses en nombre suffisant doivent être prévues.

En cas de balade encadrée, l'encadrement doit être en nombre suffisant.

### 6/ Pointage

Le carnet de pointage des participants est tamponné en fin de balade déclarée à la commission tourisme sur présentation d'une licence tourisme en cours de validité.

Le pointage doit être effectué avant 17h00 le dernier jour de la manifestation.

Dans tous les cas le nom et le numéro de licence des participants figureront sur le rapport de clôture avec mention de participation ou non à la balade déclarée.

### 7/Classement et remise de prix.

Hormis pour une épreuve de type rallye touristique, le classement et la remise de prix aux participants sont facultatifs.

## 8/ Rapport de clôture

Pour pouvoir bénéficier du soutien financier à l'organisation, le **rapport de clôture**, visé par la Ligue, doit être renvoyé dans un délai de 15 jours et **accompagné impérativement de la liste des participants**.

### Important :

**Ce document nous permet un contrôle fiable sur le réel passage du participant à votre intermédiaire. Seul le cachet du club ou de l'organisation sera pris en compte pour valider la participation à l'étape.**

L'inscription effective et la participation sont obligatoires.

Le participant devra présenter son carnet au pointage F.F.M lors des CFT afin d'enregistrer effectivement ses participations.

#### **Information Club et / ou Organisation pour une étape intermédiaire**

Nom du Moto-Club ou Organisation : .....

N° informatique : C .....

.

Date de l'intermédiaire : du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / .....

Nom de l'intermédiaire : .....

Lieu de l'intermédiaire : ..... Département : .....

Cachet du Moto-Club ou Organisation qui apparaîtra sur le Carnet de Pointage :\*

\* : Champs obligatoires.

**Le club candidat à l'organisation d'une intermédiaire du Championnat de France de Tourisme prend l'engagement de respecter dans son intégralité le présent cahier des charges et de se conformer au règlement du Championnat de France de Tourisme.**

.

Date :

Signature :

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)